

Bon voyage en transports publics!

Pour que tout se déroule bien

- on ne se précipite pas en courant vers le bus;
- on monte calmement dans le bus une fois qu'il est immobilisé à l'arrêt;
- on se tient aux barres de maintien;
- on ne change pas de place durant le trajet;
- on s'assied s'il y a la place, surtout les enfants et les personnes âgées;
- on ne crie pas et on ne dérange pas les passagers en émettant de la musique forte dans le bus.



Quelques règles d'hygiène

- on ne pose pas les pieds sur les sièges;
- on ne jete pas ses déchets par terre;
- on ne salit pas volontairement le matériel;
- on ne fume pas.

Voyager en règles

- on voyage toujours avec un titre de transports valable, billet ou abonnement;
- on présente son abonnement au contrôleur ou une pièce d'identité si on a oublié son abo;
- en cas d'oubli de l'abonnement, on le présente dans les 10 jours au guichet et on paie l'amende de CHF 5.-;
- sans titre de transport, l'amende est de CHF 75.- minimum.

